

## Compte rendu de séance

### Séance du 30 Juin 2017

L' an 2017 et le 30 Juin à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de BORGOO Martine Maire

**Présents** : Mme BORGOO Martine, Maire, Mmes : COTELLE Chantal, FISSEUX Christelle, TENART Isabelle, MM : CHARBONNIER Franck, COCU Guillaume, HUILARD Hugues, RAMEL Michel, VERVAEKE François

**Absents excusés** : M BASTIEN Jacques donne procuration à Mme COTELLE Chantal,  
M JOUEN Christophe donne procuration à Mme BORGOO Martine

**Absents** : MM : CAUDRON Gérard, CAUDRON Robin, HAMMEL Benjamin

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 22/06/2017

**Date d'affichage** : 03/07/2017

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en PREFECTURE DE BEAUVAIS  
le : 03/07/2017

et publication ou notification  
du : 04/07/2017

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme Chistelle FISSEUX

#### **Objet(s) des délibérations**

### **SOMMAIRE**

2017\_30 - Choix de l'architecte pour la restauration de l'église

2017\_31 - Désignation des délégués et des suppléants pour l'élection sénatoriale de 24 septembre 2017

2017\_30 - Choix de l'architecte pour la restauration de l'église

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2017\_04 du 30 Janvier 2017;

Madame Le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec Monsieur Gilbert, assistant auprès des maîtres d'ouvrages, pour l'organisation d'une consultation restreinte d'architectes en application de l'article 26-VII du code des marchés publics (marchés passés sans formalités préalables),

4 architectes ont été consultés, par courrier du 31/03/2017;

Les propositions de mission d'études et de maîtrise d'oeuvre étaient à déposer à la mairie, par lettre recommandée, avant le 28/04/2017;

3 candidats ont déposé une offre;

La réunion d'ouverture des plis, en présence des membres de la commission appel d'offre à eu lieu le 11/05/2017;

Vu les réunions de la commission travaux les 20 et 26 Juin 2017 et suite à son analyse des candidatures à partir du rapport de M. GILBERT :

Madame Le Maire propose de faire appel à Monsieur Thibault LEGENDRE, architecte, situé 2 rue Berlette 60129 Glaignes qui a été le mieux disant des 3 candidats, afin d'effectuer les études préliminaires (relevé, recherches historiques, diagnostic, proposition de restauration, accompagnement dossiers subvention) et la mission de Maîtrise d'oeuvre.

Coût de la prestation : 5267.50 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE le choix de Monsieur Thibault LEGENDRE en tant qu'architecte, mission de maîtrise d'oeuvre, pour le projet de restauration de l'église Saint Pierre

AUTORISE Madame Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

## 2017\_31 - Désignation des délégués et des suppléants pour l'élection sénatoriale de 24 septembre 2017

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le code électoral, et notamment ses articles L.283 et suivants ;  
**Vu** le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 ;  
**Vu** la circulaire NOR INTA 1405029 C du 13 mars 2014 relative à l'élection et au mandat des assemblées et des exécutifs municipaux et communautaires ;  
**Vu** la circulaire NOR INTA 1717222 C du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;  
**Vu** l'arrêté du préfet du 19 juin 2017 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour chacune des communes du département de l'Oise en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2017.

CONSIDERANT que doivent être désignés au scrutin secret majoritaire à deux tours, trois délégués puis trois suppléants parmi les membres du conseil municipal ;  
CONSIDERANT que le quorum est atteint ;

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Christelle FISSEUX

Le bureau électoral était présidé par Mme Martine BORGEO  
Il comprenait Mme Chantal COTELLE , M. Michel RAMEL, Mme Isabelle TENART, M. Guillaume COCU

Le Maire a présenté la liste des candidats délégués :

- Mme Chantal COTELLE
- Mme Christelle FISSEUX
- M. François VERVAEKE

### Premier tour de scrutin pour l'élection des délégués

Le maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'une son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Majorité absolue : 6

Mesdames et Messieurs :

- Mme Chantal COTELLE
- Mme Christelle FISSEUX
- M. François VERVAEKE

ont obtenus : 11 voix

Le bureau électoral a proclamé élus délégués au premier tour de scrutin :

- Mme Chantal COTELLE
- Mme Christelle FISSEUX
- M. François VERVAEKE

Le maire présente la liste des candidats suppléants :

- M. Jacques BASTIEN
- M. franck CHARBONNIER
- M. Michel RAMEL

Premier tour de scrutin pour l'élection des suppléants

Le maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'une son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Majorité absolue : 6

Mesdames et Messieurs :

- M. Jacques BASTIEN a obtenu: 11 voix
- M. franck CHARBONNIER a obtenu: 11 voix
- M. Michel RAMEL a obtenu: 10 voix

Le bureau électoral a proclamé élus délégués au premier tour de scrutin :

- M. Jacques BASTIEN
- M. franck CHARBONNIER
- M. Michel RAMEL

Les élus désignés délégués ou suppléants ont tous accepté leur désignation.

Ont signé au registre tous les membres présents

le 30 juin 2017

**Le Maire,**

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### Questions diverses :

Monsieur RAMEL souhaite aborder les points suivants:

-Tourbières : le ponton est recouvert de feuilles qu'il faudrait balayer. Vu la chaleur actuelle, les feuilles sont sèches et se nettoient très facilement. Le maintien de cette couche en cas de retour des pluies serait un facteur de pourriture supplémentaire

Par ailleurs, comment comptez vous procéder pour rouvrir le ponton à la visite (actions, calendrier).

Même question pour l'état des étangs .

- Eglise : j'ai regardé les réparations effectuées sur l'église de Talmontiers, ce n'est vraiment pas la marche à suivre! Cela montre l'importance du choix d'un architecte compétent et ayant des références sur ce type de bâtiment.

- Concernant le tilleul de la Côte Ste Hélène , il est envahi de champignons de type polypore. Pourrez vous nous communiquer le rapport d'analyse sur l'état de l'arbre et l'évolution de cet envahissement.

- Entretien des puits : point d'avancement. Pour les Binaux il est souhaitable de protéger les parties dégradées en attente des réparations.

### Complément de compte-rendu:

#### Réserve Naturelle Régionale:

- En raison d'une météo défavorable, les différents rendez vous pris par le conservatoire des sites pour l'entretien du ponton et la taille des branches aux Tourbières ont été annulés . Ces travaux doivent être effectué dans les jours à venir.

- Le Tilleul de la colline Saint Hélène: Madame le Maire à transmis le diagnostic du rapport d'expertise aux membres du conseil municipal le désirant.  
Conclusion du rapport: "Le diagnostic approfondi du tilleul remarquable a permis de définir précisément l'état de l'arbre et de proposer les interventions nécessaires pour sa securisation. La dégradation avancée du tronc par un champignon lignivore a été confirmé par le diagnostic approfondi pratiqué au moyen du tomographe PICUS. La paroi de bois sain présente est réduite notamment au niveau des fructifications visibles. La hauteur modérée de l'arbre et son empattement important permettent d'envisager son maintien sous réserve de la mise en place d'un périmètre de sécurité et d'un suivi régulier."

Une visite de contrôle tomographie sera envisagée en 2018

#### L'entretien des puits:

Les employés communaux s'ocuperont, petit à petit, l'hiver prochain, de la restauration des puits de la commune.

Séance levée à: 20:45



En mairie, le 04/07/2017  
Le Maire  
Martine BORGEO

*M. Borgeo*

